



**Liste des délibérations de la séance du conseil  
communautaire  
Du 16 février 2023**

Délibération	Objet	Vote
D2023-02-01	Création d'un poste en accroissement temporaire d'activité (ATA) pour un poste d'assistant finances comptable	Unanimité
D2023-02-02	Désignation des délégués du syndicat Entente Oise Aisne	Unanimité
D2023-02-03	Désignation des représentants communaux de Brignancourt auprès du conservatoire du Vexin	Unanimité
D2023-02-04	Désignation des représentants communaux de Brignancourt auprès du SIAA	Unanimité
D2023-02-05	Désignation des représentants communaux de Brignancourt auprès du SMIRTOM	Unanimité
D2023-02-06	Autorisation de signature de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) de la CCVC	Unanimité
D2023-02-07	Demande de subvention auprès de l'ANAH pour l'étude pré opérationnelle en vue d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	Unanimité
D2023-02-08	Autorisation de signature de l'avenant du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)	Unanimité
D2023-02-09	Demande de subvention à la conférence des financeurs pour les actions	Unanimité
D2023-02-10	Rapport d'orientation budgétaire	Unanimité

Signature du  
Secrétaire de séance

Signature de Nadine Ninot,

Présidente



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023\_02\_01  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 16 FÉVRIER 2023**

**Date de convocation :**

2 février 2023

**Date de publication de l'ordre du jour :**

2 février 2023

**Nombre de conseillers :**

En exercice	52
Présents	38
Votants	44

**Objet :**

**Création d'un poste en accroissement temporaire d'activité pour un poste d'assistant comptable**

Le seize février deux-mil-vingt-trois, vingt-heure, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Nadine Ninot.

Elle procède à l'appel des conseillers :

**Etaient présents (35 titulaires + 3 suppléants) :**

**Présidente** : Nadine NINOT (Marines).

**Titulaires** : Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémainville), Michel BAJARD (Cormeilles-en-Vexin), Stéphane BALAN (Frémécourt), Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Evelyne BOSSU (Chars), Aline BOUDIN (Sagy), Jhony BOURGIN (Us), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez), Michel DEJARDIN (Marines), Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Maurice DELAHAYE (Le-Heaulme), Christine DELTRUC (Boissy l'Aillerie), Dominique FLAMENT (Guiry en Vexin), Catherine GENET (Marines), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Isabelle JONCOUR-DANEL (Berville), Anne KEBE-SAURET (Cormeilles-en-Vexin), Marc LABROUSSE (Marines), Norbert LALLOYER (Longuesse), Angélique LEROYER (Marines), Ariane MARTIN (Chars), Alain MATEOS (Montgeroult), Gilles MOLLAND (Bréançon), Chrystelle NOBLIA (Avernes), Jérôme OLIVIER (Neuilly-en-Vexin), Guy PARIS (Sagy), Jérémy PENTHER (Theuville), Delphine QUILLENT (Us), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers), Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne), Denis SARGERET (Théméricourt), Emilie VALLET (Nucourt).

**Suppléants (3)** : Mesdames et Messieurs : François DEGORGE (Condécourt), Jérôme GUERIN (Cléry-en-Vexin), Isabelle ROBERT (Le Bellay-en-Vexin).

**Absents avec pouvoirs (6) :**

Mesdames et Messieurs : Florent AMBROSINO (Santeuil) a donné pouvoir à Nadine NINOT (Marines), Philippe CHAUVET (Chars) a donné pouvoir à Evelyne BOSSU, Michel GUIARD (Boissy l'Aillerie) donne son pouvoir à Philippe HOUDAILLE (Moussy), Stéphanie LOURTIL (Vigny) donne son pouvoir à Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Jean LORINE (Marines) donne son pouvoir à Marc LABROUSSE (Marines), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillerie) donne son pouvoir à Christine DELTRUC (Boissy l'Aillerie).

**Absents (8) :**

Mesdames et Messieurs : Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Cathy LUCAS (Marines), Bertrand LACHAISE, (Brignancourt), Grégory LEOST (Le Perchay), Anne-Marie MAURICE (Seraincourt), Patrick PELLETIER (Ableiges), Damien RADET (Commeny), Céline TRANCOSO (Ableiges).

**Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.**

**Secrétaire de séance** : Marc LABROUSSE est nommé secrétaire de séance.

Vu l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris,

**Considérant** la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif deuxième classe pour une durée de deux mois, pour accompagner le responsable finance, dans le contexte d'un accroissement temporaire d'activité, afin de gérer le flux chorus et la mise en place de connecteurs et d'un paramétrage logiciel,

**Considérant** que ce poste requiert de solides connaissances en comptabilité fournisseur ; Qu'une première expérience professionnelle dans la comptabilité est appréciée, ainsi que de la rigueur dans l'exécution des tâches,

**Le conseil communautaire adopte la délibération à l'unanimité :**

**Article 1 :** Créé à compter du 24 janvier 2023 un emploi non permanent à temps non complet, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif deuxième classe, relevant de la catégorie hiérarchique C.

**Article 2 :** Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de deux mois.

**Article 3 :** La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 401 indice majoré 363, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Article 4 :** La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité ainsi qu'au centre de gestion de la grande couronne.

Et le secrétaire de séance, pour extrait conforme.

Nadine NINOT



Présidente



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023\_02\_02  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 16 FÉVRIER 2023**

**Date de  
convocation :**

2 février 2023

**Date de  
publication de  
l'ordre du jour :**

2 février 2023

**Nombre de  
conseillers :**

En exercice	52
Présents	38
Votants	44

**Objet :**

**Désignation des  
délégués du  
syndicats Entente  
Oise Aisne**

Le seize février deux-mil-vingt-trois, vingt-heure, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Nadine Ninot.

Elle procède à l'appel des conseillers :

**Etaient présents (35 titulaires + 3 suppléants) :**

**Présidente** : Nadine NINOT (Marines).

**Titulaires** : Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémainville), Michel BAJARD (Cormelles-en-Vexin), Stéphane BALAN (Frémécourt), Christine BEIS (Cormelles-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Evelyne BOSSU (Chars), Aline BOUDIN (Sagy), Jhony BOURGIN (Us), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez), Michel DEJARDIN (Marines), Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Maurice DELAHAYE (Le-Heaulme), Christine DELTRUC (Boissy l'Aillerie), Dominique FLAMENT (Guiry en Vexin), Catherine GENET (Marines), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Isabelle JONCOUR-DANEL (Berville), Anne KEBE-SAURET (Cormelles-en-Vexin), Marc LABROUSSE (Marines), Norbert LALLOYER (Longuesse), Angélique LEROYER (Marines), Arjané MARTIN (Chars), Alain MATEOS (Montgeroult), Gilles MOLLAND (Bréançon), Chrystelle NOBLIA (Avernes), Jérôme OLIVIER (Neuilly-en-Vexin), Guy PARIS (Sagy), Jérémy PENTHER (Theuville), Delphine QUILLET (Us), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers), Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne), Denis SARGERET (Théméricourt), Emilie VALLET (Nucourt).

**Suppléants (3)** : Mesdames et Messieurs : François DEGORGE (Condécourt), Jérôme GUERIN (Cléry-en-Vexin), Isabelle ROBERT (Le Bellay-en-Vexin).

**Absents avec pouvoirs (6) :**

Mesdames et Messieurs : Florent AMBROSINO (Santeuil) a donné pouvoir à Nadine NINOT (Marines), Philippe CHAUVET (Chars) a donné pouvoir à Evelyne BOSSU, Michel GUIARD (Boissy l'Aillerie) donne son pouvoir à Philippe HOUDAILLE (Moussy), Stéphanie LOURTEL (Vigny) donne son pouvoir à Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Jean LORINE (Marines) donne son pouvoir à Marc LABROUSSE (Marines), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillerie) donne son pouvoir à Christine DELTRUC (Boissy l'Aillerie).

**Absents (8) :**

Mesdames et Messieurs : Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Cathy LUCAS (Marines), Bertrand LACHAISE, (Brignancourt), Grégory LÉOST (Le Perchay), Anne-Marie MAURICE (Seraincourt), Patrick PELLETIER (Ableiges), Damien RADET (Commeny), Céline TRANCOSO (Ableiges).

**Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.**

**Secrétaire de séance** : Marc LABROUSSE est nommé secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du syndicat Entente Oise Aisne,

Vu la démission de Monsieur Patrick PELLETIER en tant que représentant de la CCVC au sein des instances du syndicat Entente Oise Aisne,

**Considérant** qu'il convient dès lors de nommer deux représentants, un titulaire et un suppléant, au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale du syndicat Entente Oise Aisne,

**Considérant** la candidature unique de Catherine Carpentier en tant que déléguée titulaire,

**Considérant** la candidature unique de Michel Bajard en tant que délégué suppléant,

**Le conseil communautaire adopte la délibération à l'unanimité.**

**Article 1 :** Le conseil communautaire nomme ses représentants au sein du syndicat Entente Oise Aisne :

- Catherine Carpentier, déléguée titulaire
- Michel Bajard, délégué suppléant

**Article 2 :** La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité, ainsi qu'au syndicat Entente Oise Aisne.

Et le secrétaire de séance, pour extrait conforme.

Nadine NINOT,



Présidente



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023\_02\_03  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 16 FÉVRIER 2023**

**Date de convocation :**

2 février 2023

**Date de publication de l'ordre du jour :**

2 février 2023

**Nombre de conseillers :**

En exercice 52  
Présents 38  
Votants 44

**Objet :**

**Désignation des représentants communaux de Brignancourt auprès du conservatoire du Vexin**

Le seize février deux-mil-vingt-trois, vingt-heure, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Nadine Ninot.

Elle procède à l'appel des conseillers :

**Etaient présents (35 titulaires + 3 suppléants) :**

**Présidente :** Nadine NINOT (Marines).

**Titulaires :** Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémainville), Michel BAJARD (Cormeilles-en-Vexin), Stéphane BALAN (Frémécourt), Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Evelyne BOSSU (Chars), Aline BOUDIN (Sagy), Jhony BOURGIN (Us), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez), Michel DEJARDIN (Marines), Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Maurice DELAHAYE (Le-Heaulme), Christine DELTRUC (Boissy l'Aillerie), Dominique FLAMENT (Guiry en Vexin), Catherine GENET (Marines), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Isabelle JONCOUR-DANEL (Berville), Anne KEBE-SAURET (Cormeilles-en-Vexin), Marc LABROUSSE (Marines), Norbert LALLOYER (Longuesse), Angélique LEROYER (Marines), Ariane MARTIN (Chars), Alain MATEOS (Montgerout), Gilles MOLLAND (Bréançon), Chrystelle NOBLIA (Avernes), Jérôme OLIVIER (Neuilly-en-Vexin), Guy PARIS (Sagy), Jérémy PENTHER (Theuville), Delphine QUILLET (Us), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers), Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne), Denis SARGERET (Théméricourt), Emilie VALLET (Nucourt).

**Suppléants (3) :** Mesdames et Messieurs : François DEGORGE (Condécourt), Jérôme GUERIN (Cléry-en-Vexin), Isabelle ROBERT (Le Bellay-en-Vexin).

**Absents avec pouvoirs (6) :**

Mesdames et Messieurs : Florent AMBROSINO (Santeuil) a donné pouvoir à Nadine NINOT (Marines), Philippe CHAUVET (Chars) a donné pouvoir à Evelyne BOSSU, Michel GUIARD (Boissy l'Aillerie) donne son pouvoir à Philippe HOUDAILLE (Moussy), Stéphanie LOURTIL (Vigny) donne son pouvoir à Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Jean LORINE (Marines) donne son pouvoir à Marc LABROUSSE (Marines), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillerie) donne son pouvoir à Christine DELTRUC (Boissy l'Aillerie).

**Absents (8) :**

Mesdames et Messieurs : Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Cathy LUCAS (Marines), Bertrand LACHAISE, (Brignancourt), Grégory LEOST (Le Perchay), Anne-Marie MAURICE (Seraincourt), Patrick PELLETIER (Ableiges), Damien RADET (Commeny), Céline TRANCOSO (Ableiges).

**Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.**

**Secrétaire de séance :** Marc LABROUSSE est nommé secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33 aux termes duquel :

« Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes. »

Vu la délibération 36/2022 du 14 octobre 2022 du conseil municipal de Brignancourt portant nomination de nouveaux représentants communaux au sein du conservatoire du Vexin,

**Le Conseil communautaire adopte la délibération à l'unanimité.**

**Article 1 :** Nomme les représentants communaux de Brignancourt auprès du conservatoire du Vexin comme suit :

- Déléguée titulaire : Christelle George
- Déléguée suppléante : Brigitte Loison

**Article 2 :** La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité, ainsi qu'au conservatoire du Vexin.

Et le secrétaire de séance, pour extrait conforme.

**Nadine NINOT,**



Présidente



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023\_02\_04  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 16 FÉVRIER 2023**

**Date de convocation :**

2 février 2023

**Date de publication de l'ordre du jour :**

2 février 2023

**Nombre de conseillers :**

En exercice 52  
Présents 38  
Votants 44

**Objet :**

**Désignation des représentants communaux de Brignancourt auprès du SIAA**

Le seize février deux-mil-vingt-trois, vingt-heure, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Nadine Ninot.

Elle procède à l'appel des conseillers :

**Etaient présents (35 titulaires + 3 suppléants) :**

**Présidente :** Nadine NINOT (Marines).

**Titulaires :** Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémainville), Michel BAJARD (Corneilles-en-Vexin), Stéphane BALAN (Frémécourt), Christine BEIS (Corneilles-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Evelyne BOSSU (Chars), Aline BOUDIN (Sagy), Jhony BOURGIN (Us), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez), Michel DEJARDIN (Marines), Rôbert DE KERVEGUEN (Vigny), Maurice DELAHAYE (Le-Heaulme), Christine DELTRUC (Boissy l'Aillerie), Dominique FLAMENT (Guiry en Vexin), Catherine GENET (Marines), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Isabelle JONCOUR-DANEL (Berville), Anne KEBE-SAURET (Corneilles-en-Vexin), Marc LABROUSSE (Marines), Norbert LALLOYER (Longuesse), Angélique LEROYER (Marines), Ariane MARTIN (Chars), Alain MATEOS (Montgeroult), Gilles MOLLAND (Bréançon), Chrystelle NOBLIA (Avernes), Jérôme OLIVIER (Neuilly-en-Vexin), Guy PARIS (Sagy), Jérémy PENTHER (Theuville), Delphine QUILLET (Us), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers), Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne), Denis SARGERET (Théméricourt), Emilie VALLET (Nucourt).

**Suppléants (3) :** Mesdames et Messieurs : François DEGORGE (Condécourt), Jérôme GUERIN (Cléry-en-Vexin), Isabelle ROBERT (Le Bellay-en-Vexin).

**Absents avec pouvoirs (6) :**

Mesdames et Messieurs : Florent AMBROSINO (Santeuil) a donné pouvoir à Nadine NINOT (Marines), Philippe CHAUVET (Chars) a donné pouvoir à Evelyne BOSSU, Michel GUIARD (Boissy l'Aillerie) donne son pouvoir à Philippe HOUDAILLE (Moussy), Stéphanie LOURTIL (Vigny) donne son pouvoir à Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Jean LORINE (Marines) donne son pouvoir à Marc LABROUSSE (Marines), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillerie) donne son pouvoir à Christine DELTRUC (Boissy l'Aillerie).

**Absents (8) :**

Mesdames et Messieurs : Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Cathy LUCAS (Marines), Bertrand LACHAISE, (Brignancourt), Grégory LEOST (Le Perchay), Anne-Marie MAURICE (Seraincourt), Patrick PELLETIER (Ableiges), Damien RADET (Commeny), Céline TRANCOSO (Ableiges).

**Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.**

**Secrétaire de séance :** Marc LABROUSSE est nommé secrétaire de séance.



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33 aux termes duquel :

« Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes. »

Vu la délibération 41/2022 du 14 octobre 2022 du conseil municipal de Brignancourt portant nomination de nouveaux représentants communaux au sein du SIAA,

**Le Conseil communautaire adopte la délibération à l'unanimité.**

**Article 1 :** Nomme les représentants communaux de Brignancourt auprès du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome (SIAA) comme suit :

- Déléguée titulaire : Viviane Herd-Smith
- Délégué suppléant : Antoine Buet

**Article 2 :** La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité, ainsi qu'au SIAA. Et le secrétaire de séance, pour extrait conforme.

Nadine NINOT,



Présidente



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023\_02\_05  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 16 FÉVRIER 2023**

**Date de convocation :**

2 février 2023

**Date de publication de l'ordre du jour :**

2 février 2023

**Nombre de conseillers :**

En exercice	52
Présents	38
Votants	44

**Objet :**

**Désignation des représentants communaux de Brignancourt auprès du SMIRTOM**

Le seize février deux-mil-vingt-trois, vingt-heure, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Nadine Ninot.

Elle procède à l'appel des conseillers :

**Etaient présents (35 titulaires + 3 suppléants) :**

**Présidente** : Nadine NINOT (Marines).

**Titulaires** : Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémainville), Michel BAJARD (Cormeilles-en-Vexin), Stéphane BALAN (Frémécourt), Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Evelyne BOSSU (Chars), Aline BOUDIN (Sagy), Jhony BOURGIN (Us), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez), Michel DEJARDIN (Marines), Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Maurice DELAHAYE (Le-Heaulme), Christine DELTRUC (Boissy l'Aillerie), Dominique FLAMENT (Guiry en Vexin), Catherine GENET (Marines), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Isabelle JONCOUR-DANEL (Berville), Anne KEBE-SAURET (Cormeilles-en-Vexin), Marc LABROUSSE (Marines), Norbert LALLOYER (Longuesse), Angélique LEROYER (Marines), Ariane MARTIN (Chars), Alain MATEOS (Montgeroult), Gilles MOLLAND (Bréançon), Chrystelle NOBLIA (Avernes), Jérôme OLIVIER (Neuilly-en-Vexin), Guy PARIS (Sagy), Jérémy PENTHER (Theuville), Delphine QUILLET (Us), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers), Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne), Denis SARGERET (Théméricourt), Emilie VALLET (Nucourt).

**Suppléants (3)** : Mesdames et Messieurs : François DEGORGE (Condécourt), Jérôme GUERIN (Cléry-en-Vexin), Isabelle ROBERT (Le Bellay-en-Vexin).

**Absents avec pouvoirs (6)** :

Mesdames et Messieurs : Florent AMBROSINO (Santeuil) a donné pouvoir à Nadine NINOT (Marines), Philippe CHAUVET (Chars) a donné pouvoir à Evelyne BOSSU, Michel GUIARD (Boissy l'Aillerie) donne son pouvoir à Philippe HOUDAILLE (Moussy), Stéphanie LOURTEL (Vigny) donne son pouvoir à Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Jean LORINE (Marines) donne son pouvoir à Marc LABROUSSE (Marines), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillerie) donne son pouvoir à Christine DELTRUC (Boissy l'Aillerie).

**Absents (8)** :

Mesdames et Messieurs : Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Cathy LUCAS (Marines), Bertrand LACHAISE, (Brignancourt), Grégory LEOST (Le Perchay), Anne-Marie MAURICE (Seraincourt), Patrick PELLETIER (Ableiges), Damien RADET (Commeny), Céline TRANCOSO (Ableiges).

**Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.**

**Secrétaire de séance** : Marc LABROUSSE est nommé secrétaire de séance.

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33 aux termes duquel :

*« Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes. »*

**Vu** la délibération n° 42/2022 du 14 octobre 2022 du conseil municipal de Brignancourt portant nomination de nouveaux représentants communaux au sein du SMIRTOM,

**Le Conseil communautaire adopte la délibération à l'unanimité.**

**Article 1 :** Nomme les représentants communaux de Brignancourt auprès Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM) comme suit :

- Déléguée titulaire : Ondine Marciniak
- Déléguée suppléante : Chrystelle George

**Article 2 :** La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité, ainsi qu'au SMIRTOM. Et le secrétaire de séance, pour extrait conforme.

**Nadine NINOT,**



Présidente



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023\_02\_06  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 16 FÉVRIER 2023**

**Date de convocation :**

2 février 2023

**Date de publication de l'ordre du jour :**

2 février 2023

**Nombre de conseillers :**

En exercice	52
Présents	38
Votants	44

**Objet :**

**Signature de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)**

Le seize février deux-mil-vingt-trois, vingt-heure, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Nadine Ninot.

Elle procède à l'appel des conseillers :

**Etaient présents (35 titulaires + 3 suppléants) :**

**Présidente** : Nadine NINOT (Marines).

**Titulaires** : Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémainville), Michel BAJARD (Corneilles-en-Vexin), Stéphane BALAN (Frémécourt), Christine BEIS (Corneilles-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Evelyne BOSSU (Chars), Aline BOUDIN (Sagy), Jhony BOURGIN (Us), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez), Michel DEJARDIN (Marines), Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Maurice DELAHAYE (Le-Heaulme), Christine DELTRUC (Boissy l'Aillerie), Dominique FLAMENT (Guiry en Vexin), Catherine GENET (Marines), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Isabelle JONCOUR-DANEL (Berville), Anne KEBE-SAURET (Corneilles-en-Vexin), Marc LABROUSSE (Marines), Norbert LALLOYER (Longuesse), Angélique LEROYER (Marines), Ariane MARTIN (Chars), Alain MATEOS (Montgeroult), Gilles MOLLAND (Bréançon), Chrystelle NOBLIA (Avernes), Jérôme OLIVIER (Neuilly-en-Vexin), Guy PARIS (Sagy), Jérémy PENTHER (Theuville), Delphine QUILLET (Us), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers), Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne), Denis SARGERET (Théméricourt), Emilie VALLET (Nucourt).

**Suppléants (3)** : Mesdames et Messieurs : François DEGORGE (Condécourt), Jérôme GUERIN (Cléry-en-Vexin), Isabelle ROBERT (Le Bellay-en-Vexin).

**Absents avec pouvoirs (6)** :

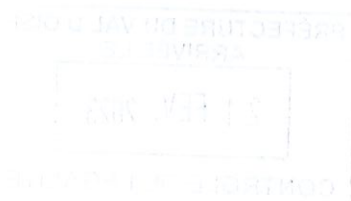
Mesdames et Messieurs : Florent AMBROSINO (Santeuil) a donné pouvoir à Nadine NINOT (Marines), Philippe CHAUVET (Chars) a donné pouvoir à Evelyne BOSSU, Michel GUIARD (Boissy l'Aillerie) donne son pouvoir à Philippe HOUDAILLE (Moussy), Stéphanie LOURTEL (Vigny) donne son pouvoir à Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Jean LORINE (Marines) donne son pouvoir à Marc LABROUSSE (Marines), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillerie) donne son pouvoir à Christine DELTRUC (Boissy l'Aillerie).

**Absents (8)** :

Mesdames et Messieurs : Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Cathy LUCAS (Marines), Bertrand LACHAISE, (Brignancourt), Grégory LEOST (Le Perchay), Anne-Marie MAURICE (Seraincourt), Patrick PELLETIER (Ableiges), Damien RADET (Commeny), Céline TRANCOSO (Ableiges).

**Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.**

**Secrétaire de séance** : Marc LABROUSSE est nommé secrétaire de séance.



**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR),

**Vu** la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ÉLAN) créant dans son article 157 l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT),

**Vu** la convention d'adhésion « petites villes de demain »,

**Vu** le projet de convention cadre Petites Villes de Demain pour la commune de Marines,

**Vu** le projet de convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) 2020-2026 Vexin-Centre,

**Vu** le diagnostic réalisé,

**Considérant** que la convention « ORT » annexée à la présente délibération devient donc l'avenant n° 1 de la convention cadre pluriannuelle du programme « PVD »,

**Considérant** qu'il est précisé que les conventions « ORT » et « PVD », faisant aujourd'hui l'objet d'un seul document au regard de leur périmètre identique, continueront à évoluer par avenants spécifiques pour chacun des dispositifs,

**Considérant** qu'il est en effet nécessaire de dissocier les deux programmes, au regard d'une ouverture possible du bénéfice de l'ORT aux autres communes de l'intercommunalité, qui ne peuvent toutefois être intégrées au dispositif PVD de la commune de Marines,

**Considérant** que la durée du programme de la convention « PVD » couvre la période de 2021 – 2026,

**Le conseil communautaire adopte la délibération à l'unanimité.**

**Article 1 :** Approuve la démarche d'élaboration de la convention ci-annexée Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) valant avenant n° 1 à la convention « petite ville de demain » du 17 septembre 2021, pour la commune de Marines.

**Article 2 :** Approuve la durée, le périmètre de la stratégie territoriale et les secteurs d'intervention emportant application de l'ORT telle que définie dans la convention.

**Article 3 :** Approuve et signe la convention cadre pluriannuelle ci-annexée « Opération de Revitalisation de Territoire » 2023 – 2028 permettant sa mise en œuvre.

**Article 4 :** Précise que l'avenant n° 1 « PVD » et la convention « ORT » font l'objet d'un document unique ci-annexé qui pourra être amendé à la marge, par des modifications mineures, afin de tenir compte des demandes des partenaires signataires, sans remise en cause de ses orientations majeures déjà validées par les collectivités.

**Article 5 :** Autorise Madame la présidente à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de cette délibération.

**Article 6 :** La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité, ainsi qu'à :

- La commune de Marines
- Délégué départemental de l'ANCT et de l'ANAH
- Conseil départemental du Val d'Oise
- La banque des territoires de la Seine St Denis et du Val d'Oise

Et le secrétaire de séance, pour extrait conforme.

**Nadine NINOT,**



Présidente



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023\_02\_07  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 16 FÉVRIER 2023**

**Date de convocation :**

2 février 2023

**Date de publication de l'ordre du jour :**

2 février 2023

**Nombre de conseillers :**

En exercice	52
Présents	38
Votants	44

**Objet :**

**Demande de subvention auprès de l'ANAH pour l'étude pré opérationnelle en vue d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat**

Le seize février deux-mil-vingt-trois, vingt-heure, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Nadine Ninot.

Elle procède à l'appel des conseillers :

**Etaient présents (35 titulaires + 3 suppléants) :**

**Présidente** : Nadine NINOT (Marines).

**Titulaires** : Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémainville), Michel BAJARD (Cormeilles-en-Vexin), Stéphane BALAN (Frémécourt), Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Evelyne BOSSU (Chars), Aline BOUDIN (Sagy), Jhony BOURGIN (Us), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez), Michel DEJARDIN (Marines), Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Maurice DELAHAYE (Le-Heaulme), Christine DELTRUC (Boissy l'Aillierie), Dominique FLAMENT (Guiry en Vexin), Catherine GENET (Marines), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Isabelle JONCOUR-DANEL (Berville), Anne KEBE-SAURET (Cormeilles-en-Vexin), Marc LABROUSSE (Marines), Norbert LALLOYER (Longuesse), Angélique LEROYER (Marines), Ariane MARTIN (Chars), Alain MATEOS (Montgeroult), Gilles MOLLAND (Bréançon), Chrystelle NOBLIA (Avernes), Jérôme OLIVIER (Neuilly-en-Vexin), Guy PARIS (Sagy), Jérémy PENTHER (Theuville), Delphine QUILLET (Us), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers), Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne), Denis SARGERET (Théméricourt), Emilie VALLET (Nucourt).

**Suppléants (3)** : Mesdames et Messieurs : François DEGORGE (Condécourt), Jérôme GUERIN (Cléry-en-Vexin), Isabelle ROBERT (Le Bellay-en-Vexin).

**Absents avec pouvoirs (6)** :

Mesdames et Messieurs : Florent AMBROSINO (Santeuil) a donné pouvoir à Nadine NINOT (Marines), Philippe CHAUVET (Chars) a donné pouvoir à Evelyne BOSSU, Michel GUIARD (Boissy l'Aillierie) donne son pouvoir à Philippe HOUDAILLE (Moussy), Stéphanie LOURTEL (Vigny) donne son pouvoir à Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Jean LORINE (Marines) donne son pouvoir à Marc LABROUSSE (Marines), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillierie) donne son pouvoir à Christine DELTRUC (Boissy l'Aillierie).

**Absents (8)** :

Mesdames et Messieurs : Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Cathy LUCAS (Marines), Bertrand LACHAISE, (Brignancourt), Grégory LEOST (Le Perchay), Anne-Marie MAURICE (Seraincourt), Patrick PELLETIER (Ableiges), Damien RADET (Commeny), Céline TRANCOSO (Ableiges).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

**Secrétaire de séance** : Marc LABROUSSE est nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes Vexin Centre et plus particulièrement sa compétence Habitat,

Vu l'étude pré-opérationnelle en amont d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour 11 communes,

**Considérant** qu'il appartient au conseil communautaire d'autoriser de solliciter une demande de subvention auprès de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH),

Entendu le rapport de la présidente,

**Le conseil communautaire adopte à l'unanimité.**

**Article 1** : Approuve le plan de financement prévisionnel relatif à l'étude pré-opérationnelle en amont d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour 11 communes, tel que détaillé ci-dessous :

DEPENSES	MONTANTS (HT)	RECETTES	MONTANTS (HT)
Etude pré-opérationnelle en amont d'une OPAH (prestataire : Villes Vivantes)	82 692,50 €	ANAH (50%)	41 346,25 €
		Banque des Territoires (18 % /plafond 15 000 €)	15 000,00 €
		Fonds propres CCVC (32 %)	26 346,25 €

**Article 2** : Autorise le dépôt du dossier de demande de subvention auprès de l'ANAH.

**Article 3** : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité, ainsi qu'à l'ANAH.

Et le secrétaire de séance, pour extrait conforme.

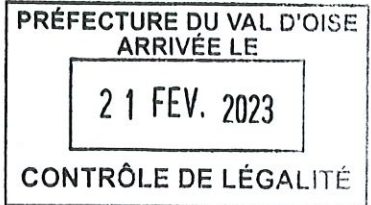
Nadine NINOT,

Présidente



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023\_02\_08  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 16 FÉVRIER 2023**

**Date de  
convocation :**

2 février 2023

**Date de  
publication de  
l'ordre du jour :**

2 février 2023

**Nombre de  
conseillers :**

En exercice	52
Présents	38
Votants	44

**Objet :**

**Autorisation de  
signature de  
l'avenant du  
Contrat de  
Relance et de  
Transition  
Ecologique  
(CRTE)**

Le seize février deux-mil-vingt-trois, vingt-heure, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Nadine Ninot.

Elle procède à l'appel des conseillers :

**Etaient présents (35 titulaires + 3 suppléants) :**

**Présidente** : Nadine NINOT (Marines).

**Titulaires** : Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémainville), Michel BAJARD (Cormeilles-en-Vexin), Stéphane BALAN (Frémécourt), Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Evelyne BOSSU (Chars), Aline BOUDIN (Sagy), Jhony BOURGIN (Us), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez), Michel DEJARDIN (Marines), Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Maurice DELAHAYE (Le-Heaulme), Christine DELTRUC (Boissy l'Aillierie), Dominique FLAMENT (Guiry en Vexin), Catherine GENET (Marines), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Isabelle JONCOUR-DANEL (Berville), Anne KEBE-SAURET (Cormeilles-en-Vexin), Marc LABROUSSE (Marines), Norbert LALLOYER (Longuesse), Angélique LEROYER (Marines), Ariane MARTIN (Chars), Alain MATEOS (Montgeroult), Gilles MOLLAND (Bréançon), Chrystelle NOBLIA (Avernes), Jérôme OLIVIER (Neuilly-en-Vexin), Guy PARIS (Sagy), Jérémy PENTHER (Theuville), Delphine QUILLET (Us), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers), Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne), Denis SARGERET (Théméricourt), Emilie VALLET (Nucourt).

**Suppléants (3)** : Mesdames et Messieurs : François DEGORGE (Condécourt), Jérôme GUERIN (Cléry-en-Vexin), Isabelle ROBERT (Le Bellay-en-Vexin).

**Absents avec pouvoirs (6)** :

Mesdames et Messieurs : Florent AMBROSINO (Santeuil) a donné pouvoir à Nadine NINOT (Marines), Philippe CHAUVET (Chars) a donné pouvoir à Evelyne BOSSU, Michel GUIARD (Boissy l'Aillierie) donne son pouvoir à Philippe HOUDAILLE (Moussy), Stéphanie LOURTEL (Vigny) donne son pouvoir à Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Jean LORINE (Marines) donne son pouvoir à Marc LABROUSSE (Marines), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillierie) donne son pouvoir à Christine DELTRUC (Boissy l'Aillierie).

**Absents (8)** :

Mesdames et Messieurs : Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Cathy LUCAS (Marines), Bertrand LACHAISE, (Brignancourt), Grégory LEOST (Le Perchay), Anne-Marie MAURICE (Seraincourt), Patrick PELLETIER (Ableiges), Damien RADET (Commeny), Céline TRANCOSO (Ableiges).

**Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.**

**Secrétaire de séance** : Marc LABROUSSE est nommé secrétaire de séance.



Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5,

Vu la circulaire n°6231/SG du Premier Ministre du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique,

Vu la délibération n°2022\_02\_001 du Conseil communautaire du 03 février 2022 approuvant le contrat de relance et de transition écologique et autorisant le président à signer cette convention entre l'Etat et la Communauté de Communes Vexin Centre,

**Considérant** que le Contrat est mis en œuvre annuellement par un avenant qui est matérialisé par les annexes ; Qu'elles permettent d'insérer les projets communaux ; Que les orientations stratégiques seront élargies à partir de 2023 afin de permettre une plus large intégration de thématiques,

**Considérant** que l'avenant décline également les financements des différents partenaires pour les opérations à court et moyen terme,

**Le conseil adopte la délibération à l'unanimité.**

**Article 1 :** Inscrit la communauté de communes Vexin Centre dans la démarche de Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) pour la période 2021-2026.

**Article 2 :** Approuve le projet d'avenant au contrat de relance et de transition écologique pour 2023 annexé à la présente délibération et qui pourra encore être enrichi de projets communaux d'ici le COPIL 2023.

**Article 3 :** La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité, ainsi qu'au délégué territorial de l'ANCT et au conseil départemental du Val d'Oise.

Et le secrétaire de séance, pour extrait conforme.

Nadine NINOT,



Présidente



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023\_02\_09  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 16 FÉVRIER 2023**

**Date de convocation :**

2 février 2023

**Date de publication de l'ordre du jour :**

2 février 2023

**Nombre de conseillers :**

En exercice	52
Présents	38
Votants	44

**Objet :**

**Demande de subvention à la conférence des financeurs pour les actions seniors**

Le seize février deux-mil-vingt-trois, vingt-heure, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Nadine Ninot.

Elle procède à l'appel des conseillers :

**Etaient présents (35 titulaires + 3 suppléants) :**

**Présidente** : Nadine NINOT (Marines).

**Titulaires** : Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémenville), Michel BAJARD (Cormeilles-en-Vexin), Stéphane BALAN (Frémécourt), Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Evelyne BOSSU (Chars), Aline BOUDIN (Sagy), Jhony BOURGIN (Us), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez), Michel DEJARDIN (Marines), Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Maurice DELAHAYE (Le-Heaulme), Christine DELTRUC (Boissy l'Aillerie), Dominique FLAMENT (Guiry en Vexin), Catherine GENET (Marines), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Isabelle JONCOUR-DANEL (Berville), Anne KEBE-SAURET (Cormeilles-en-Vexin), Marc LABROUSSE (Marines), Norbert LALLOYER (Longuesse), Angélique LEROYER (Marines), Ariane MARTIN (Chars), Alain MATEOS (Montgeroult), Gilles MOLLAND (Bréançon), Chrystelle NOBLIA (Avernes), Jérôme OLIVIER (Neuilly-en-Vexin), Guy PARIS (Sagy), Jérémy PENTHER (Theuville), Delphine QUILLET (Us), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers), Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne), Denis SARGERET (Théméricourt), Emilie VALLET (Nucourt).

**Suppléants (3)** : Mesdames et Messieurs : François DEGORGE (Condécourt), Jérôme GUERIN (Cléry-en-Vexin), Isabelle ROBERT (Le Bellay-en-Vexin).

**Absents avec pouvoirs (6) :**

Mesdames et Messieurs : Florent AMBROSINO (Santeuil) a donné pouvoir à Nadine NINOT (Marines), Philippe CHAUVET (Chars) a donné pouvoir à Evelyne BOSSU, Michel GUIARD (Boissy l'Aillerie) donne son pouvoir à Philippe HOUDAILLE (Moussy), Stéphanie LOURTEL (Vigny) donne son pouvoir à Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Jean LORINE (Marines) donne son pouvoir à Marc LABROUSSE (Marines), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillerie) donne son pouvoir à Christine DELTRUC (Boissy l'Aillerie).

**Absents (8) :**

Mesdames et Messieurs : Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Cathy LUCAS (Marines), Bertrand LACHAISE, (Brignancourt), Grégory LEOST (Le Perchay), Anne-Marie MAURICE (Seraincourt), Patrick PELLETIER (Ableiges), Damien RADET (Commeny), Céline TRANCOSO (Ableiges).

**Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.**

**Secrétaire de séance** : Marc LABROUSSE est nommé secrétaire de séance.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** les statuts de la communauté de communes Vexin Centre,

**Vu** les budgets prévisionnels de l'action TADS, du projet théâtre intergénérationnel et du forum « bien vieillir » annexés à la présente délibération,

**Considérant** qu'il appartient au conseil communautaire d'autoriser de solliciter une demande de subvention auprès de la conférence des financeurs pour ces trois actions seniors,

Entendu le rapport de la présidente,

**Le conseil communautaire adopte la délibération à l'unanimité.**

**Article 1 :** Sollicite une subvention de 18 913 € pour l'action TADS.

**Article 2 :** Sollicite une subvention de 17 250 € pour le projet théâtre intergénérationnel.

**Article 3 :** Sollicite une subvention de 6870 € pour le forum « bien vieillir ».

**Article 4 :** Dépose ces demandes de subventions auprès de la conférence des financeurs.

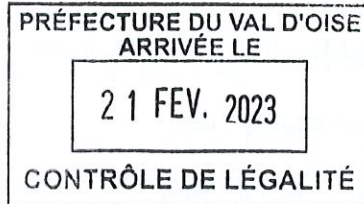
**Article 5 :** La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité, ainsi qu'à la conférence des financeurs.

Et le secrétaire de séance, pour extrait conforme.

**Nadine NINOT,**

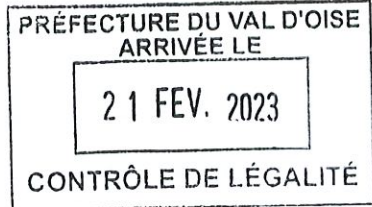


Présidente



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023\_02\_10  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 16 FÉVRIER 2023**

**Date de convocation :**

2 février 2023

**Date de publication de l'ordre du jour :**

2 février 2023

**Nombre de conseillers :**

En exercice 52  
Présents 38  
Votants 44

**Objet :**

**Rapport  
d'orientation  
budgétaire –  
Budget principal  
et budgets  
annexes ZAE et  
assainissement**

Le seize février deux-mil-vingt-trois, vingt-heure, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Nadine Ninot.

Elle procède à l'appel des conseillers :

**Etaient présents (35 titulaires + 3 suppléants) :**

**Présidente :** Nadine NINOT (Marines).

**Titulaires :** Mesdames et Messieurs Marcel ALLEGRE (Frémainville), Michel BAJARD (Cormeilles-en-Vexin), Stéphane BALAN (Frémécourt), Christine BEIS (Cormeilles-en-Vexin), Nicolas BELANGE (Chars), Evelyne BOSSU (Chars), Aline BOUDIN (Sagy), Jhony BOURGIN (Us), Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres), Pierre CHIARADIA (Gouzangrez), Michel DEJARDIN (Marines), Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Maurice DELAHAYE (Le-Heaulme), Christine DELTRUC (Boissy l'Aillerie), Dominique FLAMENT (Guiry en Vexin), Catherine GENET (Marines), Philippe HOUDAILLE (Moussy), Isabelle JONCOUR-DANÉL (Berville), Anne KEBE-SAURET (Cormeilles-en-Vexin), Marc LABROUSSE (Marines), Norbert LALLOYER (Longuesse), Angélique LEROYER (Marines), Ariane MARTIN (Chars), Alain MATEOS (Montgerout), Gilles MOLLAND (Bréançon), Chrystelle NOBLIA (Avernes), Jérôme OLIVIER (Neuilly-en-Vexin), Guy PARIS (Sagy), Jérôme PENTHER (Theuville), Delphine QUILLET (Us), Michel RAZAFIMBELO (Haravilliers), Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne), Denis SARGERET (Théméricourt), Emilie VALLET (Nucourt).

**Suppléants (3) :** Mesdames et Messieurs : François DEGORGE (Condécourt), Jérôme GUERIN (Cléry-en-Vexin), Isabelle ROBERT (Le Bellay-en-Vexin).

**Absents avec pouvoirs (6) :**

Mesdames et Messieurs : Florent AMBROSINO (Santeuil) a donné pouvoir à Nadine NINOT (Marines), Philippe CHAUVET (Chars) a donné pouvoir à Evelyne BOSSU, Michel GUIARD (Boissy l'Aillerie) donne son pouvoir à Philippe HOUDAILLE (Moussy), Stéphanie LOURTEL (Vigny) donne son pouvoir à Robert DE KERVEGUEN (Vigny), Jean LORINE (Marines) donne son pouvoir à Marc LABROUSSE (Marines), Claude VAUTIER (Boissy l'Aillerie) donne son pouvoir à Christine DELTRUC (Boissy l'Aillerie).

**Absents (8) :**

Mesdames et Messieurs : Frédéric FERREIRA (Seraincourt), Cathy LUCAS (Marines), Bertrand LACHAISE, (Brignancourt), Grégory LEOST (Le Perchay), Anne-Marie MAURICE (Seraincourt), Patrick PELLETIER (Ableiges), Damien RADET (Commeny), Céline TRANCOSO (Ableiges).

**Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.**

**Secrétaire de séance :** Marc LABROUSSE est nommé secrétaire de séance.

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2312-, L5211-36 et D.2312-3 relatifs au débat d'orientation budgétaire,

**Vu** l'article 107 de la loi N°2015-991 en date du 7 août 2015 dite loi NOTRe,

**Considérant** l'obligation pour les EPCI d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget,

**Considérant** que le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

**Considérant** que ce rapport doit donner lieu à un débat et faire l'objet d'un vote,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le conseil communautaire prend acte que le débat d'orientation budgétaire 2023 a eu lieu sur la base d'un rapport portant sur le budget principal et les budgets annexes ZAE et assainissement de la communauté de communes.**

Et le secrétaire de séance, pour extrait conforme.

**Nadine NINOT,**



Présidente



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.